



Compte Rendu du Conseil d'Administration
du CIAS du 6 avril 2016

Etaient présents :

Du collège des Elus :

Mme BEHOTEGUY Maïder, M LARRODE Pascal, Mme HOUET Muriel, Mme BERLAN Simone, Mme ALTUNA Claudine.

Excusés : Mailharrancin Jean Claude

Pouvoir : Mr BUSSIRON Yves à Mme BERLAN Simone

Du collège des Personnes Qualifiées :

Mme GALHARRET Pépita, Mme BAREIGTS Christiane, M DUMAZ Bernard, M LENGUIN Jean.

Pouvoir : Mr COLIN Patrick à Mme BAREIGTS Christiane

Assistaient également : Florence Margueritte et Mathias Prat, Administration Générale du CIAS

Ordre du jour :

*Modification des statuts du CIAS (modification de l'adresse du siège social) et vacance d'un poste d'administrateur

*Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2015 du Budget Général du CIAS et du Budget Annexe du Service d'Aide à Domicile

*Budgets Prévisionnels 2016 et Tarifs 2016

*Affectation des résultats

*Acceptation du transfert de la trésorerie versée par l'Association ASAD du Val d'Adour

*Compte rendu des conventions signées par Mme la Présidente

*Projet de mutuelle pour tous « Ma commune, ma santé »

*Analyse des besoins sociaux

Questions diverses

Préalables

Mme la Présidente indique à l'Assemblée que Mme Sylvie LAUDUIQUE, membre du CA du CIAS nous a récemment quitté. Elle demande aux personnes présentes de bien vouloir faire une minute de silence en la mémoire de leur collègue élue.

*Modification des statuts du CIAS (modification de l'adresse du siège social) et vacance d'un poste d'administrateur

-Modification des statuts du CIAS (modification de l'adresse du siège social)

Madame la Présidente indique au Conseil d'Administration que suite au déménagement du siège social de la Communauté de Communes du Pays de Bidache et par conséquent du CIAS du Pays de Bidache, il est nécessaire, conformément à l'article 15 des statuts du CIAS de les modifier par délibérations concordantes des 2 assemblées.

Elle précise :

*que la modification portera sur l'article 3 relative à la domiciliation du siège social du CIAS qui est aussi celle du siège social de la Communauté de Communes,

*que la Communauté de Communes a délibéré pour modifier l'adresse du siège social dans ses statuts lors de sa séance du 31 août 2015, et que ceux-ci ont été arrêtés par la Préfecture des Pyrénées Atlantiques le 21 janvier 2016.

Mme la Présidente du CIAS propose donc de modifier l'article 3 des statuts du CIAS comme suit :

« Article 3 : Siège

Le siège du «CIAS du Pays de Bidache» est celui de la Communauté de Communes, soit 1 Allée du Parc des Sports à Bidache (64 520). Le Service d'Aide à Domicile est domicilié Place des commerces à Bardos (64520). »

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

DECIDE de modifier l'article 3 des statuts du CIAS ci-joint portant sur l'adresse de son siège social et tel que proposé précédemment.

-Vacance d'un poste d'administrateur

Madame la Présidente indique au Conseil d'Administration que conformément à l'article 7-6 des statuts, en cas de démission ou de décès d'un administrateur du CIAS, il est procédé dans les plus brefs délais au remplacement de la personne démissionnaire ou décédée et le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Conseil Communautaire.

Madame la Présidente demande à l'assemblée si des administrateurs ont des personnes à soumettre pour occuper ce poste vacant.

Compte tenu de la réponse négative, le CA propose de solliciter le Secours Catholique, ainsi que l'UDCCAS pour pourvoir ce poste rapidement.

***Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2015 du Budget Général du CIAS et du Budget Annexe du Service d'Aide à Domicile**

-Compte administratif 2015 Budget Général CIAS

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat reporté	0 €	585,66 €
Recettes	52 274,46 €	0 €
Dépenses	48 451,64 €	6 687,28 €
Résultat de l'exercice	3 822,82 €	-6 687,28 €
Résultat de clôture	3 822,82 €	-6 101,62 €

-Compte administratif 2015 Budget Annexe SAD (Service d'Aide à Domicile)

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat reporté	- 30 424,49 €	- 1 237,86 €
Recettes	579 944,10 €	7 925,14 €
Dépenses	545 215,36 €	16 718,19 €
Résultat de l'exercice	34 728,74 €	-8 793,05€
Résultat de clôture		-10 030,91€

Le CA approuve les deux comptes administratifs à l'unanimité.

-Affectation des résultats de fonctionnement

Comptes Administratifs	Montant	Affectation	
		Fonctionnement	Investissement
Budget Général CIAS	3 822,82€	0,00 €	3 822,82 €

Concernant le résultat du budget annexe du SAD, il est précisé que c'est le Conseil Départemental qui arbitre l'affectation de résultat de ce budget. Dans l'attente de cet arbitrage, le résultat est stocké dans un compte dit d'attente. Le Conseil Départemental peut au plus tard affecter le résultat de l'année N en N+2.

Approbation du CA à l'unanimité.

-Approbations des Comptes de Gestion 2015 dressés par le trésorier

Les comptes de gestion sont dressés par le percepteur, ils détaillent l'ensemble des opérations comptables de l'année 2015. Ils seront présentés pour contrôle à la Chambre Régionale des Comptes. Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

***Budgets prévisionnels 2016 et Tarifs 2016**

Budgets 2016	Section	Recette/Dépense	Vote
Budget Général CIAS	Fonctionnement	66 985,60€	Accord à l'unanimité pour les 2 sections
	Investissement	9 338,42 €	
Budget Annexe SAD	Fonctionnement	636 822,00 €	Accord à l'unanimité pour les 2 sections
	Investissement	62 060,00 €	

BP CIAS et Budget annexe SAD : Approbation à l'unanimité

-Détails de la présentation budgétaire du Budget Général CIAS :

-Dépenses :

***Chapitre 011, Charges à Caractère Général :**

Augmentation des dépenses d'alimentation qui correspond aux achats de denrées auprès de la Banque Alimentaire de Bayonne pour effectuer la Distribution Alimentaire.

Mme Bareigts pose la question de l'organisation de cette distribution toutes les semaines suite à une sollicitation de la Banque Alimentaire de Bayonne.

Mme la Présidente indique que cela ne sera pas possible car le CIAS ne dispose ni des moyens humains, ni des moyens financiers. Un courrier sera effectué en ce sens à la Banque Alimentaire de Bayonne.

Les crédits d'affranchissements, d'eau et d'électricité n'ont pas été appelés. En effet, la machine à affranchir est commune à tous les services et le coût réel des affranchissements pour le CIAS est d'environ 800 €. Les crédits d'eau et d'électricité sont reconduits en 2016 en vue d'élaborer une convention d'occupation des locaux avec la commune de Bardos pour le Service d'Aide à Domicile.

Les crédits relatifs à la documentation générale et technique concernent les abonnements à La Gazette Santé Social ainsi qu'à l'UNCCAS.

***Chapitre 012, Charges de Personnel :**

Ces charges ont baissé en 2015 car le stagiaire prévu pour la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux a trouvé un stage dans une collectivité plus proche de son domicile.

En 2016, ces charges intègrent le remplacement des agents administratifs du Service d'Aide à Domicile, le doublon en prévision du départ à la retraite de la Chef de Service, le régime indemnitaire et les astreintes du personnel administratif.

Mme Berlan demande si une prime de départ à la retraite est prévue pour l'agent au regard de la Convention Collective. Mme la Présidente indique que l'agent relève du statut de la Fonction Publique Territoriale et que l'agent a été recruté en CDI de droit public, aussi une telle prime n'existe pas dans ce cadre.

*Chapitre 65, Secours d'urgence :

Ces secours sont attribués pour des objets divers : frais d'obsèques, frais de santé, problème matériel.

*Chapitre 66, Charges financières :

Mme la Présidente sollicite le CA pour reconduire la ligne de trésorerie. En effet, même si celle ci sert de moins en moins c'est une sécurité notamment pour le versement des salaires aux agents.

Accord du CA à l'unanimité sur ce point.

-Recettes :

*Service mandataire d'aide à domicile : l'activité de ce service est en baisse régulière, de plus en 2015 1 mois ½ de recettes (mi novembre et décembre) n'ont pas été encaissées. Ce décalage survient tous les ans.

Mme la Présidente, compte tenu de ces éléments, propose de maintenir le tarif du service mandataire pour 2016 à 1, 50 € TTC/heure.

Accord du CA à l'unanimité sur ce point.

*Une recette exceptionnelle est prévue sur l'exercice 2016. Il s'agit du versement par l'ASAD du solde de sa trésorerie, l'association ayant décidé de se dissoudre lors de sa dernière Assemblée Générale.

Accord du CA à l'unanimité sur l'acceptation de ce don de l'ASAD.

-Détails de la présentation budgétaire du Budget Annexe Service d'Aide à Domicile (SAD) :

Il est rappelé au CA que le budget prévisionnel 2016 a été adressé au Conseil Départemental, autorité compétente pour autoriser les dépenses et la tarification du service en novembre 2015. Il s'agit donc ce soir de la présentation du même budget que lors du CA du 24 novembre 2015. Le CIAS n'a eu aucun retour pour l'instant.

La présentation power point (ci jointe) montre l'augmentation de l'activité du service prestataire d'aide à domicile, et la répartition des bénéficiaires de ce service pour chaque commune du territoire du CIAS.

Il est à noter en recettes la perception d'une subvention du Conseil Départemental pour le personnel partant en formation.

En dépenses d'investissement sont rajoutés des crédits pour l'achat d'un véhicule de service d'occasion, celui du SAD ayant été accidenté en février 2016. Celui-ci est financé par le remboursement de l'assurance.

***Compte rendu des conventions signées par Mme la Présidente**

Deux conventions ont été signées en début d'année 2016 :

- avec DOMIPHONE pour le pointage par téléphone des agents au domicile des bénéficiaires au Foyer Logement de Bidache,
- la seconde est relative à la contribution solidarité sur les charges patronales.

***Projet de mutuelle pour tous « Ma commune, ma santé »**

Madame la Présidente rappelle la position du Bureau de l'UNCCAS transmise par l'UDCCAS en septembre 2015 à tous les CIAS et CCAS du département : l'UNCCAS a la volonté de travailler sur le sujet des « mutuelles communales » pour informer largement l'ensemble des CCAS et CIAS de ce qui peut exister sur les territoires, leur apporter l'expertise et l'aide nécessaire aux montages de ces dispositifs. Pour autant, il a été décidé lors du Bureau que l'UNCCAS ne devait pas décider unanimement d'aller vers les « mutuelles communales » ou d'autres types de mutuelles. Les CCAS restent maîtres de leur décision.

Madame la Présidente s'interroge sur la légalité de la démarche portée par un organisme sous couvert d'une forme d'appui d'une collectivité. Elle s'interroge sur la possibilité de passer par une forme de consultation plus large et garantissant la sécurité juridique de la procédure. Ce questionnement est partagé par tous les membres du CA.

Madame la Présidente indique que l'UNCCAS a été saisie afin de savoir si sa position avait évolué à ce sujet, sans réponse pour le moment.

En complément, Madame la Présidente propose de réfléchir à une autre forme d'accompagnement des besoins du territoire et compte beaucoup sur les résultats de l'analyse des besoins sociaux pour préciser et cibler efficacement les champs d'intervention de l'action publique du CIAS du Pays de Bidache

***Analyse des besoins sociaux**

Deux nouvelles pistes sont envisagées pour relancer ce projet :

- Une stagiaire potentielle en MASTER 2 des carrières Sanitaires et Sociales a postulé elle sera reçu par Mesdames la Présidente et la DGS la semaine prochaine,
- La Chaire OPTIMA peut aussi être sollicitée mais il s'agit plutôt d'universitaires spécialisées dans les différentes politiques publiques menées par les différentes collectivités.

***Questions diverses**

*Mr Dumaz rappelle l'inauguration du nouveau hangar de Came vendredi 8 avril 2016. Celui-ci est installé dans les anciens locaux du chaisier Gestas. Il indique que le loyer sera financé par le Département et qu'une convention a été signée avec ce dernier pour l'aide d'urgence en mobilier, vaisselle, électroménager. AIMA accompagne ainsi désormais les entreprises désireuses de s'installer sur le territoire pour se doter en matériel grâce à celui récupéré auprès de collectivités, du secteur médical et para médical et autres milieux professionnels.

Mr Lenguin et Mme Bareigts rappelle le besoin en étagères pour le local de la distribution alimentaire et demande l'installation d'un panneau d'interdiction de stationner devant la porte d'entrée.

La séance est levée vers 21H30.